

Participants :

- M^r M. LUCIANI
- M^r F. CANETTI

MAIRE
CONSEILLER MUNICIPAL

- M^{me} M. SANTONI
- M^{me} M. GIACALONE

CAUE de CORSE
CAUE de CORSE

Diffusion :

Mairie de Monacia-d'Aullène

REQUALIFICATION DE LA PLACETTE DE L'EGLISE

Schéma de principe annexe:

Etat existant



COMPTE RENDU DE VISITE ET AVIS ARCHITECTURAL

Du : Avril 2024
 A : Monacia-d'Aullène
 Rédacteur : M.S.

Participants :

- M^r M. LUCIANI MAIRE
 - M^r F. CANETTI CONSEILLER MUNICIPAL

- M^{me} M. SANTONI
 - M^{me} M. GIACALONE

CAUE de CORSE
 CAUE de CORSE

Diffusion :

Mairie de Monacia-d'Aullène

REQUALIFICATION DE LA PLACETTE DE L'EGLISE

Schéma de principe annexe:

Etat projeté



Participants :

- M^r M. LUCIANI
- M^r F. CANETTI

MAIRE
CONSEILLER MUNICIPAL

- M^{me} M. SANTONI
- M^{me} M. GIACALONE

CAUE de CORSE
CAUE de CORSE

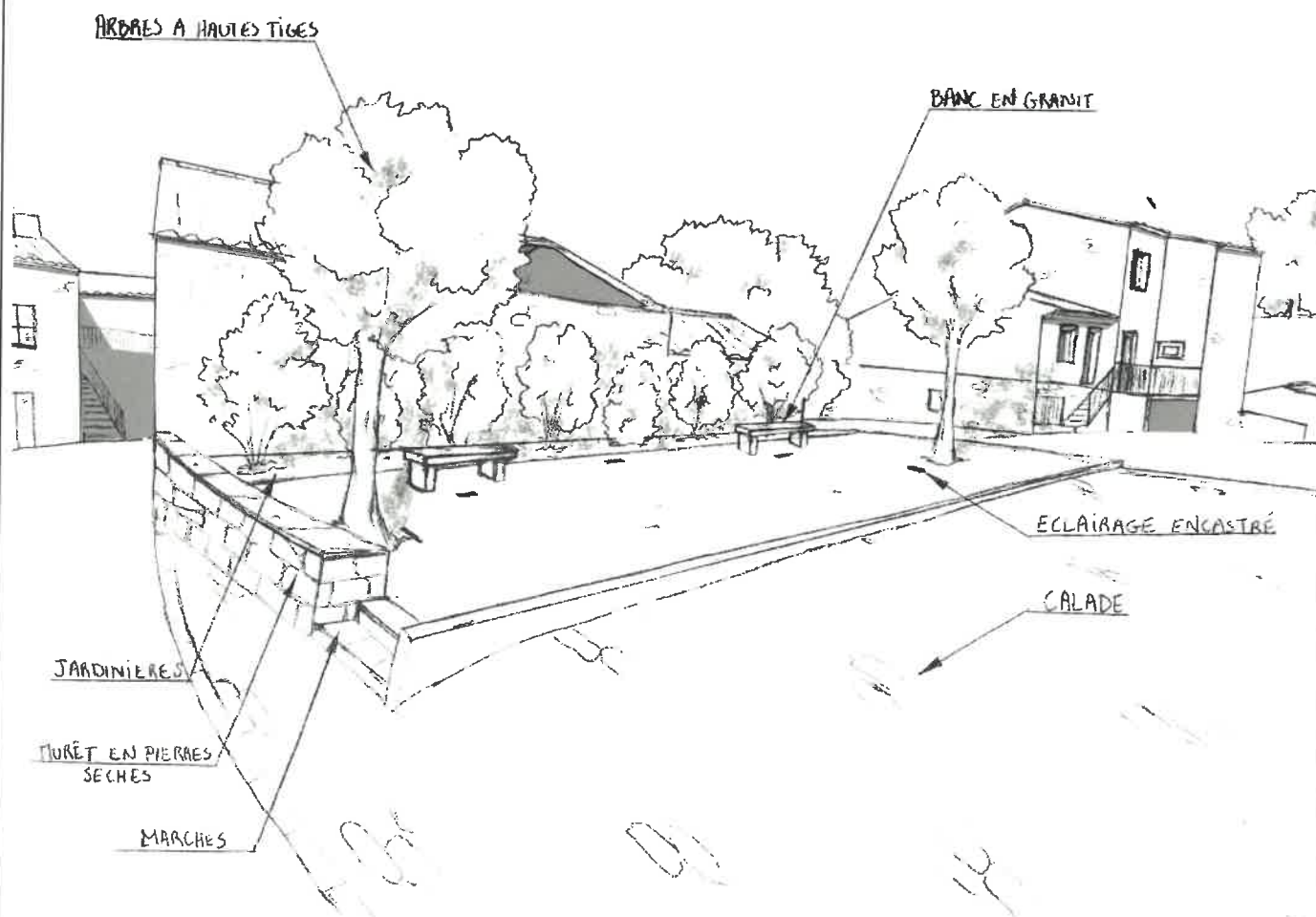
Diffusion :

Mairie de Monacia-d'Aullène

REQUALIFICATION DE LA PLACETTE DE L'EGLISE

Schéma de principe annexe:

Perspective projet - Placette:



COMPTE RENDU DE VISITE

ET

AVIS ARCHITECTURAL

Du : Avril 2024

A : Monacia-d'Aullène

Rédacteur : M.S.

Participants : Diffusion :

- Mr M. LUCIANI MAIRE - Mme M. SANTONI CAUE de CORSE Mairie de Monacia-d'Aullène

- Mr F. CANETTI CONSEILLER MUNICIPAL - Mme M. GIACALONE CAUE de CORSE

18-20 Cours Grandval – 20 000 AJACCIO - Tel : 04 95 21 19 48

Mail : info@caue.corsica

Etat des lieux :

La petite placette de l'église se présente de forme rectangulaire, assez étroite, recouverte d'un sol en gravillons.

Elle dispose d'arbres plantés, au nombre de 4, ainsi que de deux bancs en bois. Toute la périphérie de la placette est

ceinturée par des murets bas en pierres. Elle s'adosse contre la façade d'une maison à l'état de ruine.

Il n'y a pas réellement de liaison entre l'église et cet espace qui a du potentiel. En effet la placette est séparée de

l'édifice par une voie bétonnée.

Quelques places de stationnement se trouvent à proximité de cette dernière.

Travaux à réaliser :

- Mise en oeuvre d'un revêtement de sol en tuf stabilisé au niveau de la placette.

- Le murêt périphérique sera repris côté voirie, à l'Est, en utilisant la technique traditionnelle de la pierre sèche.

- Une jardinière longeant le fond de la placette sera créée dans une bande de terre d'environ 60cm, il faudra prévoir

d'y planter des essences denses, permettant de camoufler le bâtiment en ruine adjacent.

- Les bancs en bois seront remplacés par des bancs en granit de forme rectangulaire (voir implantation croquis).

- Deux arbres seront conservés et plantés latéralement, de part et d'autre de la place, afin de ne pas obstruer

l'espace central tout en permettant de l'ombrager.

- Un éclairage par encastrément à énergie solaire sera à prévoir aux pieds des arbres, de la jardinière et des bancs

pour valoriser le lieu de nuit.

- Une partie de la voie sera recouverte par un revêtement de sol en «calade» (voir mise en œuvre Office de

l'environnement). La mise en place des pierres qui est traditionnellement réalisée sur un lit de terre drainante sera

envisagée sur lit de mortier afin de stabiliser l'ouvrage du fait que la placette doit-être carrossable.

Les pierres

seront irrégulières, présentant des aspérités, d'origines locales, ni trop calibrées ni « brut de sciage ».

Les joints des

pierres se feront avec de la terre venant du site ou à l'aide d'un mélange de chaux et de tuf, ils seront « en creux »

par rapport au nu des pierres, de coloris plus sombre que celui des pierres utilisées. Ce nouveau revêtement de sol

permet de mettre en valeur l'église en créant un parvis en lien avec la petite place attenante.

- Des marches en pierres seront prévues pour accéder sur la placette depuis la route.

- Les places de stationnement existantes seront conservées.

La municipalité contactera un maître d'oeuvre pour établir un projet estimatif/descriptif détaillé des travaux

à réaliser. Le présent avis sera remis au maître d'oeuvre pour information.